

**Bulletin-Conseil municipal du 6 novembre 2015.**

### **ÉLIMINATION DE DEUX PLACES DE STATIONNEMENT | RUE MAPLE**

Sous la recommandation du comité de signalisation et sécurité publique, le conseil municipal a adopté une résolution visant l'élimination de deux (2) places de stationnement sur la rue Maple, tout près de l'intersection de la rue Saint-Georges.

Cette décision a été prise afin d'améliorer la visibilité des automobilistes empruntant la rue Maple pour sortir du Campus Mc Donald et pour se diriger en direction sud, vers la rue Sainte-Anne.

### **APPEL D'OFFRE PUBLIQUE | PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU) DU SECTEUR NORD**

Le 21 septembre dernier, le conseil municipal a tenu une séance d'information afin de déposer le rapport complet des 5 ateliers-citoyens organisés au cours des mois de mai et de juin 2015. Lors de cette rencontre à laquelle environ une vingtaine de personnes ont participé, la firme L'ŒUF s.n.e.c. a présenté son rapport et ses principales conclusions.

À la lumière de toutes les informations et données recueillies dans le cadre de la phase préparatoire et lors des ateliers-citoyens, la Ville peut maintenant aller de l'avant dans la préparation du PPU. Pour y parvenir, elle devra se tourner vers une firme d'urbanisme. Un appel d'offres sera donc lancé en novembre prochain, afin de permettre à la Ville de bénéficier de la meilleure expertise qui soit et d'obtenir des offres de services compétitives. Le processus de préparation du PPU se déroulera par la suite durant la saison hivernale 2015-2016.

### **DÉPÔT DE NEIGE USÉE | HIVER 2015-2016**

L'entente avec la ville de Kirkland pour l'utilisation du dépôt à neige usée a été reconduite pour la saison 2015-2016. Cette entente permettra à Sainte-Anne-de-Bellevue d'y déposer une quantité maximale de 10 000 m<sup>3</sup> pour la saison.

Advenant le cas où plus de 10 000 m<sup>3</sup> de neige devraient être transportés, le dépôt de neige usée de la ville de Pincourt serait utilisé. Le conseil est présentement en attente d'une réponse quant au renouvellement de cette entente.

### **NOUVEAU RÈGLEMENT | TRAVAUX MUNICIPAUX & ÉQUIPEMENT DANS LE CADRE DE PROJETS DE DÉVELOPPEMENT**

Le conseil municipal a adopté un projet de règlement afin d'encadrer la construction des infrastructures et des équipements municipaux lors de développements résidentiels,

industriels, etc.

Ce règlement a pour objectif de définir clairement les responsabilités du développeur et, s'il y a lieu, de la Ville, en matière d'infrastructures et d'équipement. Il rend également obligatoire la ratification de l'entente relative aux travaux avec les développeurs, et ce, avant l'émission par la Ville de permis de lotissement et/ou de construction.

À la suite de la consultation publique tenue le 26 octobre dernier, le projet de règlement sera présenté au conseil municipal en novembre pour étude.

### **SERVICE « CODE RED » - INSCRIPTION À VENIR**

Comme mentionné le mois dernier, une entente a été signée avec la firme « Code Red » afin de transmettre rapidement de l'information essentielle aux citoyens par l'entremise de leur téléphone mobile et de leur adresse courriel en cas d'une urgence majeure touchant la ville.

La période d'inscription à ce service s'ouvrira sous peu, dès que les dernières modalités administratives seront réglées. Restez à l'affût : plus de détails à venir dans l'infolettre Actualités et sur le site web de la ville.

### **PERMIS POUR LES ENTREPRENEURS PAYSAGISTES ET ENTREPRENEURS EN DÉNEIGEMENT**

Le règlement visant l'obtention obligatoire d'un permis pour les entrepreneurs paysagistes et les entrepreneurs en déneigement n'a finalement pas été adopté par le conseil municipal lors de la séance du 13 octobre dernier. Le dossier est maintenant clos.

### **TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

Les travaux des chantiers municipaux prévus en 2015 sont maintenant complétés. Cette année, plus de 6 millions \$ ont été investis, principalement pour :

- la réfection du carrefour en «T»;
- les infrastructures de la rue Garden City (la réalisation de la couche finale de pavage est prévue au printemps 2016);
- le trottoir sur les boulevards Industriel et Daoust;
- la réfection de diverses rues.

Le conseil tiens à remercier les citoyennes et citoyens pour leur patience durant la période des travaux.

**MERCI À TOUS!**

### **BUDGETS D'OPÉRATION 2016 & PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) 2016-2017-2018**

Le conseil municipal se penche présentement sur les budgets des opérations courantes de

la ville pour l'année 2016, ainsi que sur ceux des travaux d'immobilisation de la ville (infrastructures, investissements, etc.) pour les années 2016 à 2018.

Ces processus budgétaires seront complétés au cours du mois de novembre 2015 et un budget préliminaire sera présenté lors d'une séance d'information publique en décembre 2015. Cette séance permettra au conseil de bien informer les citoyens à propos des enjeux auxquels la ville est confrontée et sera une bonne occasion d'obtenir leurs commentaires et questions.

Tous les détails de cette séance seront communiqués sous peu.

### **COMPLEXE MULTISPORT | PROGRESSION DU DOSSIER**

Depuis juillet dernier, le conseil municipal a eu plusieurs discussions avec des investisseurs potentiellement intéressés par la construction et l'opération du complexe multisport. De nombreuses associations sportives de la région et d'autres utilisateurs potentiels du complexe ont également été approchés. Pour l'instant, aucune date butoir n'a été fixée. Malgré la complexité du dossier et le nombre d'intervenants, le conseil espère compléter l'étude d'avant-projet pour le printemps 2016.

### **CHASSE INTERDITE DANS LE PARC NATURE DE L'ANSE-À-L'ORME**

Le samedi 24 octobre dernier, la patrouille municipale de Sainte-Anne-de-Bellevue a dû contacter le service de police de Montréal (SPVM) pour l'aviser que des braconniers chassaient dans le parc de l'Anse-à-l'Orme.

Le SPVM et les représentants du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs se sont donc présentés sur place et ont appréhendé deux individus qui y chassaient à l'aide d'un arc et de couteaux. Le SPVM a saisi l'ensemble des armes, et ont émis des constats d'infraction aux braconniers, en plus de ceux émis par le ministère et la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Le conseil municipal voudrait rappeler qu'il est formellement interdit de chasser sur le territoire de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue. Conformément au règlement municipal 770 « Nuisances », les contrevenants s'exposent à de fortes amendes.